



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4169

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Environnement réponse aménagement (ERA) et Médialys pour leur programme d'actions 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charriot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4169**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Environnement réponse aménagement (ERA) et Médialys pour leur programme d'actions 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020. Il se décline au travers de 3 axes qui se donnent pour ambition de développer l'offre d'insertion par les entreprises, de construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

L'objet de cette délibération est de répondre prioritairement aux 2 premières orientations du programme en proposant une activité salariée aux bénéficiaires du RSA, dans le cadre d'un contrat d'insertion. Cette activité leur permet d'acquérir, ou de réacquérir, les compétences nécessaires à la reprise d'un emploi pérenne. Au-delà de l'emploi, proposé pour une durée maximale de 2 ans (5 ans pour les personnes de plus de 50 ans ou reconnues travailleurs handicapés), l'accompagnement social et professionnel qu'il emporte doit permettre de faciliter l'insertion professionnelle durable des personnes qui en bénéficient.

Pour proposer ces emplois, la Métropole soutient les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sur 2 volets :

- l'aide à l'emploi, via le dispositif des contrats aidés ou des contrats d'insertion dans les SIAE, pour le recrutement des bénéficiaires RSA,
- l'accompagnement dans l'emploi des personnes bénéficiaires du RSA (aide au poste).

L'aide versée par la Métropole au titre de l'aide à l'emploi (contrats aidés ou aide au poste) correspond à 88 % du montant du RSA pour une personne seule, soit 493,57 € mensuels depuis le 1^{er} avril 2019. Elle est versée sur présentation de la fiche de paie et ajustée en fonction de la présence du salarié.

Le soutien à l'accompagnement renforcé dans l'emploi des bénéficiaires du RSA est un financement complémentaire apporté directement aux structures. Ce financement permet de disposer de conseillers d'insertion professionnelle et de l'encadrement technique adapté au sein des structures employeurs, dédiés spécifiquement à l'accompagnement du bénéficiaire du RSA salarié dans ses démarches d'insertion aussi bien professionnelles que sociales.

L'objectif de cet accompagnement est de valoriser l'expérience professionnelle et de favoriser l'accès à l'emploi de manière durable.

Les associations Médialys et ERA sollicitent un financement de la part de la Métropole à ce titre, dans la mesure où elles interviennent auprès de publics précaires, dans le cadre d'un encadrement et d'un accompagnement renforcé devant permettre leur retour à un emploi durable.

I - Association Médialys

Médialys est une association, créée en 2006 à Lyon, en application de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale. Son objet est de favoriser le retour à l'emploi tout en contribuant à la baisse des incivilités dans les transports en commun lyonnais (TCL).

Un 1^{er} dispositif "présence" a été mis en place afin de favoriser la "montée porte avant" et la vérification préventive des titres de transport. Il a d'abord été déployé par Emploi pour le Rhône, à travers le recrutement de 62 salariés en insertion. Cette activité a été reprise, en juin 2009, par l'association Médialys, qui propose aujourd'hui plus de 200 postes d'agents de médiation, d'information et de service (AMIS) sur l'ensemble du réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise géré par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Progressivement, la structure a renforcé son projet en construisant des parcours articulant formation, emploi en contrat aidé et suivi socioprofessionnel.

1° - Compte-rendu d'activité et bilan pour 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3350 du 18 mars 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 525 000 € au profit de l'association Médialys pour l'année 2019, appuyée par 250 000 € de fonds social européen (FSE) pour l'accompagnement des publics recrutés. Cette aide a été complétée par le soutien apporté à Médialys au titre des contrats aidés pour un montant de 814 498 €.

Médialys propose des contrats aidés à plus de 300 bénéficiaires du RSA de la Métropole par an (environ 150 en file active). Elle leur permet ainsi de développer une expérience professionnelle doublée d'un accompagnement renforcé devant leur permettre d'accroître leurs compétences professionnelles et de lever leurs freins périphériques à la reprise d'emploi et notamment d'ordre social.

Au 31 octobre 2019, 21 bénéficiaires ont trouvé, suite à cette expérience, un emploi de plus de 6 mois et 19 ont pu accéder à l'emploi ou à la formation. Plus de 800 mesures d'insertion ont pu être déclenchées notamment par l'intermédiaire d'atelier de recherche d'emploi et formation de préparation à l'emploi.

L'action menée par cette structure est particulièrement reconnue par les utilisateurs du réseau TCL (82 % connaissent le dispositif AMIS) et 87 % estiment sa présence utile voire indispensable selon une étude menée par Médialys).

2° - Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2020

L'association Médialys a été impactée par la baisse sensible de la prise en charge des contrats aidés depuis 2017. De fait, elle a recruté essentiellement des bénéficiaires du RSA sur cette période.

L'année 2020 sera une année de transformation de l'association Médialys qui va devenir un atelier et chantier d'insertion (ACI) sur le 1^{er} semestre 2020. Elle en avait tous les attributs (activité, recrutement de publics en insertion et accompagnement) mais pas la reconnaissance par les services de l'État en tant que SIAE. Cette transformation va conduire l'association à être sur 2 modèles, en 2020 :

- structure employeuse de contrats aidés jusqu'à obtention du conventionnement ACI et jusqu'au terme de l'éligibilité des personnes aux contrats aidés (2 ans),
- structure employeuse dans le cadre de contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) pour les personnes qui vont être recrutées après l'obtention du conventionnement ACI.

Le programme d'actions 2020 a ainsi pour objectif de proposer une offre d'insertion de 148 postes de travail en insertion pour les allocataires du RSA (sur les 174 offerts) et un accompagnement renforcé à des publics bénéficiaires du RSA leur permettant d'avoir une expérience professionnelle valorisable sur le marché du travail. Ces postes seront occupés par 110 personnes au RSA en moyenne sur l'année en contrat aidé et 38 personnes au RSA en moyenne sur l'année en CDDI.

L'association sollicite une baisse de financement de la Métropole, prenant en compte l'évolution du modèle. En effet, la transformation en ACI va mécaniquement accroître le financement de l'État qui passera d'une intervention pour un poste occupé par un bénéficiaire du RSA à 26 heures hebdomadaires de 184,46 € à 756,84 € par mois et entraîner, de ce fait, une réduction substantielle du soutien de la Métropole. Cette baisse s'applique sur le financement précédemment alloué dans le cadre du FSE qui sera réinjecté en totalité sur

d'autres actions et dans le cadre des crédits métropolitains en 2020, puis en 2021. En effet, au titre d'un ACI, Médialys sera financée comme les autres opérateurs dans 2 cadres :

- l'aide à l'accompagnement pour un montant de 2 040 € par poste occupé par des bénéficiaires du RSA en file active sur l'année,
- l'aide au poste pour un montant mensuel de 493,57 € (correspondant au montant du RSA) par poste occupé chaque mois par des bénéficiaires du RSA.

Pour l'année 2020, un financement lié à l'accompagnement des personnes en contrat aidé encore très majoritaire dans la structure est à prévoir et est intégré dans le financement proposé ci-dessous.

Concernant les prochaines années, le cadre général applicable aux ACI présenté ci-dessus s'appliquera, soit une subvention de fonctionnement qui devrait être d'un montant maximum d'environ 300 000 € sur la base de 150 postes pour des bénéficiaires du RSA.

Le budget 2020 de l'association se décline de la manière suivante :

Dépenses	En €	Recettes	En €
charges de personnel permanent	1 099 040	Métropole de Lyon - fonctionnement	478 294
salariés en insertion	2 234 202	Métropole de Lyon - aide CDDI	197 729
services extérieurs et autres services extérieurs	268 900	Métropole de Lyon - aide contrats aidés	572 375
achats	35 490	État - aide aux contrats aidés + CDDI	843 088
impôts et taxes	151 574	Transdev	72 000
autres	28 080	prestations de service	100 800
		Keolis	533 000
		SYTRAL	1 020 000
Total	3 817 286	Total	3 817 286

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution, au profit de l'association Médialys, pour l'année 2020, d'une subvention de fonctionnement de 478 294 € et d'un montant prévisionnel de 572 375 € au titre du financement des contrats aidés et de 197 729 € au titre de l'aide au poste.

II - Association ERA

L'association Rhône insertion environnement (RIE) a connu d'importantes difficultés financières en 2018 qui ont conduit à sa mise en liquidation judiciaire en août 2018. Dans ce cadre, un processus de cession a été demandé au tribunal de grande instance par l'administrateur judiciaire. Un seul candidat, le groupe SOS, s'est positionné pour reprendre l'association RIE sous les réserves suivantes :

- une révision de la convention collective permettant notamment l'annualisation du temps de travail,
- un maintien de l'offre d'insertion : 140 équivalents temps plein (ETP),
- des prix de prestation plus conformes à son prix de revient estimé à 650 € par jour,
- une subvention exceptionnelle de 600 000 € versée conjointement par la Métropole et le Département du Rhône en 2019 et de 300 000 € en 2020.

Les conditions ont été remplies sous réserves des délibérations du Conseil métropolitain et du Conseil départemental. Le tribunal a étudié le dossier de reprise, le 11 décembre 2018, et a donné son accord pour la cession de RIE au groupe SOS et à son association ERA.

L'association ERA a repris ainsi l'association, porteuse d'un ACI, qui développe 2 types d'activités : des activités d'insertion professionnelle et des activités techniques, dans le domaine de l'entretien et de la préservation de l'environnement.

Les activités d'insertion se caractérisent notamment par l'accompagnement de bénéficiaires du RSA en leur permettant d'exercer une activité rémunérée tout en bénéficiant d'un suivi socioprofessionnel afin de préparer leur accès à une formation ou une insertion professionnelle durable. Les activités techniques concernent des actions sur des chantiers relatifs aux espaces naturels, au patrimoine bâti, aux espaces verts, aux activités "ressources" et au développement durable.

Autour de l'activité support dédiée à l'entretien des espaces naturels, sont également abordées les problématiques périphériques multiples qui sont observées comme étant des freins à l'insertion socioprofessionnelle telles que le logement, les soins, la mobilité, la formation.

1° - Compte-rendu d'activité et bilan pour 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3350 du 18 mars 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 594 600 € au profit de l'association ERA pour l'année 2019, complétée de 568 692 € au titre de l'aide au poste, soit un total de 1 163 292 €. Cette enveloppe permettait à la fois de réaliser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, recrutés dans le cadre du chantier d'insertion, et de proposer des missions à ces personnes tout en respectant les conditions de reprise de l'association RIE.

Sur l'année 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA salariés a été en moyenne de 115 sur le territoire de la Métropole pour un total de 220 salariés en file active sur l'année.

L'action menée par l'association, qui recrute et accompagne ces publics, a permis 55 % de "sorties dynamiques", c'est-à-dire de sorties vers l'emploi ou une formation (contre 51 % en 2018).

Près de 300 actions ont été menées pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation, près de 100 sur la santé et la mobilité, et plus de 80 sur la thématique logement.

2° - Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2020

Conformément à la délibération du Conseil n° 2019-3350 du 18 mars 2019 et aux conditions posées dans le cadre de la reprise de RIE par le groupe SOS, il est proposé de continuer à soutenir l'accompagnement des bénéficiaires du RSA recrutés, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 414 600 € intégrant le soutien exceptionnel demandé au moment de la reprise de RIE à hauteur de 60 % du montant demandé en 2020 (soit 180 000 €), les 40 % restants sont à la charge du Département du Rhône dans le cadre de la répartition faite au moment de la création de la Métropole.

Depuis 2019, la situation financière de l'association s'est grandement améliorée par l'action volontariste de la direction et des salariés en travaillant sur les marges de manœuvre et en remportant plusieurs appels d'offres auprès des communes mais aussi de la Métropole pour l'entretien des espaces verts et la création et installation de composteurs.

Le budget prévisionnel de la structure pour l'année 2020 s'élève à 7 401 024 € (en hausse de 500 000 € par rapport à 2019 liée à l'augmentation du chiffre d'affaires). Celui-ci a été réajusté sur la base des montants actualisés (RSA et salaire minimum interprofessionnel de croissance -SMIC-) et sur la base d'une offre d'insertion totale de 220 postes dont 115 postes sur le territoire de la Métropole pour des bénéficiaires du RSA équivalent à 2019.

Le financement sollicité auprès de la Métropole se décline de la manière suivante :

Dépenses	En €	Recettes	En €
charges de personnel permanent	2 789 541	prestations	3 434 552
salariés en insertion	3 347 374	Métropole de Lyon - subvention	414 600
achats	411 500	Métropole de Lyon - aide au poste	600 252
services extérieurs	499 600	État	2 113 830
autres services extérieurs	231 550	Département du Rhône	792 790
autres	76 815	Région Auvergne-Rhône-Alpes	20 000
impôts et taxes	44 644	autres	25 000
Total	7 401 024	Total	7 401 024

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 414 600 €, au profit de l'association ERA, pour l'année 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association Médialys d'un montant de 478 294 € pour l'année 2020,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association ERA d'un montant de 414 600 € pour l'année 2020,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Médialys d'une part, et ERA d'autre part, définissant notamment les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 892 894 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et 2021 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5139.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.

.